

## Commerces indépendants :

### **Mieux protéger le visage de nos artères principales**

Amqui, mercredi 17 mars 2021 –Alors que la vaccination permet d’espérer prudemment une sortie de pandémie au cours des prochains mois, Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, et Kristina Michaud, députée d’Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, demandent au fédéral de déployer un plan pour protéger les petits commerces indépendants, dont beaucoup risquent de ne pas survivre à la crise. Le Bloc formule cette fois encore des propositions pour y arriver.

« La vitalité de l’économie locale passe par nos commerces indépendants, des entreprises ayant pignon sur rue dans nos villes et villages, qui font travailler des gens de chez nous. Ils sont le visage de nos quartiers et de nos rues principales et leur importance est encore plus primordiale en région. Ottawa doit s’assurer que la relance économique remette sur pied et encourage les commerces indépendants, pas seulement les grandes entreprises et les multinationales », a déclaré M. Blanchet.

« Le magasinage en ligne s’est bien porté durant la pandémie, notamment auprès de géants du Web et autres grandes entreprises dotées d’infrastructures à la fine pointe. Il n’en va pas de même pour les petits commerçants, restaurateurs, cafés, boutiques, petits lieux de diffusion, librairies, qui ont dû fermer durant des mois et qui ont parfois peiné à s’adapter. Le fédéral doit diversifier ses programmes d’aide, alors qu’une PME sur six est à risque de fermer pour toujours », a expliqué Mme Michaud.

Tout en offrant à la ministre des Finances d’en discuter directement, et afin de protéger les commerces indépendants, le Bloc Québécois présente **sept propositions** :

1. Adapter les programmes de stabilisation de revenus à la réalité des petits joueurs, entre autres les entreprises en démarrage, notamment en rendant plus flexible le calcul de la perte de revenus de la Subvention salariale d’urgence du Canada (SSUC) et de la Subvention d’urgence du Canada pour le loyer (SUCL) ainsi qu’en reconduisant le Fonds d’aide et de relance régionale jusqu’à la reprise complète de l’économie;
2. Avec la vaccination qui tarde, allonger d’une année le délai accordé aux petites entreprises pour rembourser les prêts du Compte d’urgence et obtenir la radiation de 33 % du montant;
3. Aider les PME à se transformer, notamment en bonifiant l’aide financière au virage numérique et en accélérant le déploiement d’Internet haute vitesse partout sur le territoire;
4. Négocier avec les émetteurs de cartes de crédit des frais moins élevés pour les transactions en ligne avec les petits commerçants;

5. Mettre en place un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAÉ), similaire au Régime d'accès à la propriété (RAP), afin d'offrir un outil supplémentaire aux entrepreneurs désirant racheter une première entreprise ou réinvestir pour la relance;
6. Harmoniser les réductions du programme *Solutions pour petites entreprises* de Postes Canada de manière à faire économiser 57 % des coûts des envois de colis au Canada, comme c'est le cas pour les envois internationaux;
7. Soutenir le pouvoir d'achat des aînés en augmentant la pension de vieillesse de 110 \$ par mois dans une perspective de relance de la consommation locale.

« En région, ce sont bien souvent les commerces de proximité qui assurent le dynamisme et le développement économique de nos communautés. Ils offrent des services et des produits locaux, artisanaux ou innovants que proposent rarement les grandes chaînes. Ils représentent une partie significative de la mise en valeur d'un territoire et donnent de la couleur à l'économie des villes et villages du Québec. Plus que jamais, il faut s'assurer de protéger nos petits commerces avec des programmes d'aide et d'accompagnement flexibles et adaptés à leur réalité », a conclu Mme Michaud.

-30-

**Source :**

Pénélope Garon  
c. 418-713-9159